

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 27 novembre 2013

Projet de loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale

Déclaration du groupe de la CFTC

Le projet de loi sur lequel porte cet avis, s'inscrit dans une prise de conscience d'une réalité de plus en plus incontournable dans les pays les plus développés : on ne peut pas se laver les mains du fait que des populations entières meurent de faim et de misère, faute d'un minimum de développement. Si nous n'agissons pas par humanisme, nous pouvons le faire au nom de l'efficacité. En effet, permettre à des millions de personnes d'accéder à un minimum de bien-être contribue à une création de richesses bénéfique à l'activité économique mondiale. Il est donc important que la France renforce et améliore ses efforts dans ce domaine.

Le groupe de la CFTC approuve les propositions émises dans l'avis.

Au premier rang, l'affirmation, qu'en se dotant d'une loi de programmation et en ouvrant ainsi un vrai débat devant la représentation nationale, la France va donner plus de stabilité et de visibilité à son action auprès de ses interlocuteurs européens et internationaux mais aussi de la population française et des pays concernés par l'aide.

Le développement ne peut se faire sans respecter l'intégrité et la dignité des personnes. C'est la raison pour laquelle nous approuvons tout à fait l'avis quand il insiste sur la nécessité que la politique de développement respecte et défende les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Il est important de mentionner le rôle et le statut des femmes à un moment où il régresse dans de nombreux pays, particulièrement ceux du printemps arabe. Le fait de mettre en valeur la notion de travail décent répond à une grande préoccupation de la CFTC : bien des emplois ne permettent pas de sortir de la misère et détruisent physiquement ou moralement la personne. Ce sont donc bien des emplois répondant aux normes de l'OIT qu'il faut créer. Cela renvoie d'ailleurs au volet social de la RSE qu'évoque l'avis.

La CFTC, compte tenu des valeurs dont elle s'inspire, ne peut que soutenir la priorité de l'aide aux personnes et aux populations les plus pauvres et les plus vulnérables et que celles-ci soient associées aux solutions.

S'agissant des pays touchés par la sécheresse ou les catastrophes naturelles, nos travaux ne pouvaient ignorer le problème de la lutte contre le réchauffement climatique.

Le fait de distinguer entre soins médicaux et prévention de maladies comme la tuberculose, la poliomyélite, conduirait à mieux prendre en compte cette dimension, ne serait-ce que par le développement des programmes d'assainissement de l'eau ou de vaccinations.

La question de la cohérence des actions, des programmes et des acteurs à l'échelle européenne représente bien une condition essentielle d'efficacité.

La transparence et une traçabilité dans la gestion et l'usage des aides au développement nous paraissent également des éléments majeurs d'efficacité en regard de la corruption dans beaucoup trop de pays, ne serait-ce que pour éviter que les aides ne disparaissent comme l'eau dans le sable.

Le groupe de la CFTC a voté favorablement un avis qu'elle estime de grande qualité.